

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وكالة التسيير والتنظيم العقاريين الحضريين لولاية قسنطينة
AGENCE DE GESTION ET DE REGULATION FONCIERE URBAINE DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
- Tél. : 031.60.67.11 - Fax : 031.60.67.12

(NIF : 000525006635748)

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

OBJET : LA REALISATION DE 100 LOGEMENTS PROMOTIONNELLES LIBRE+ LOCAUX DE COMMERCE ET SERVICES LOCALISE A ZOUAGHI SLIMANE- CONSTANTINE

Conformément aux articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions des articles 46 et 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, l'agence de gestion et de régulation foncière urbaine de la wilaya de Constantine porte à la Connaissance des soumissionnaires intéressés par le 2eme avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales Après l'infructuosité N° 02/AGRFUW/2026 paru dans les quotidiens an-nasr et l'horizon en date du **09/02/2026** et la presse électronique « DZ news » et « دزاير توب » en date du **09/02/2026** et le BOMOP semaine du **15 au 21 février 2026** Relatif au projet cité en objet.

Qu'après analyse et délibération, la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres lors de la séance du **05/03/2026** a attribué provisoirement le marché à l'ETP :

ETP	NIF	NOTE ATTRIBUEE (offre technique)	MONTANT DE LA SOUMISSION EN TTC (DA)	MONTANT APRES CORRECTION EN TTC (DA)	DELAI D'EXECUTION	CRITERE DE CHOIX
ETB CHAREDDIB ABDELMADJID	171250104484165	58/70 Points	1 246 462 768.00 DA	1 246 201 770,33 DA	24 mois	Offre économiquement la plus avantageuse

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics :

- Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de l'AGRFUW de la wilaya de Constantine, et cela dans les dix (10) jours qui suivent la parution de cet avis, si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire le recours est prorogé au jour ouvrable suivant.
- Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financière sont invités, à se rapprocher des services de la direction de l'AGRFUW, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

LE DIRECTEUR